PARC EOLIEN EN MER DE DIEPPE LE TREPORT
Avis aux usagers – Campagne d'installation de la sous-station électrique

Version du 10/06/2025

NATURE DE L'ACTIVITÉ

A partir du 16 juin, le navire de levage **Gulliver ainsi que le Troms Capella** commenceront une campagne d'installation de la sous-station électrique composée de sa fondation jacket ainsi que de la partie supérieure. Les travaux se concentreront sur une zone entre les positions **K04 et L04 (50°10.782'N ; 1°10.337'E).** La campagne devrait durer 1 semaine en fonction des conditions météo.

Pendant les opérations, il sera interdit de naviguer et de pêcher à moins de 0,5 nautiques des navires de construction. Une fois la sous-station électrique mise en place une interdiction de pêche, mouillage et plongée dans un rayon de 500 mètres s'applique.

RESTRICTIONS EN PLACE

- Interdiction de pêche, mouillage et plongée au sein de la zone orange
- Interdiction de pêche, mouillage et plongée dans un rayon de 500 mètres autour de la sous-station électrique
- Une zone d'interdiction mobile (« bulle d'exclusion ») de 0,5 nautique centrée sur la position des navires de construction.

Cette bulle d'exclusion ne s'applique pas autour des navires de surveillance, ni autour des navires opérant des transferts de personnel (CTV).

- Interdiction de pêche, mouillage et plongée dans un rayon de 150 mètres autour de l'éolienne A02
- Interdiction de pêche aux arts traînants, mouillage et plongée au sein de la zone jaune – arts dormants autorisés
- Autorisation de navigation dans les zones orange et jaune seulement pour les navires de pêche selon protocole en vigueur:
  - Activation de leur système d'identification automatique (AIS)
  - Demande d'autorisation via VHF au navire de surveillance 20 minutes avant son transit (canaux VHF 77 de préférence, sinon VHF 16)
  - Respect des instructions données par le navire de surveillance
  - Vitesse maximale de 12 nœuds
  - Navire en route, stationnement et mouillage interdits, sauf cas d'urgence

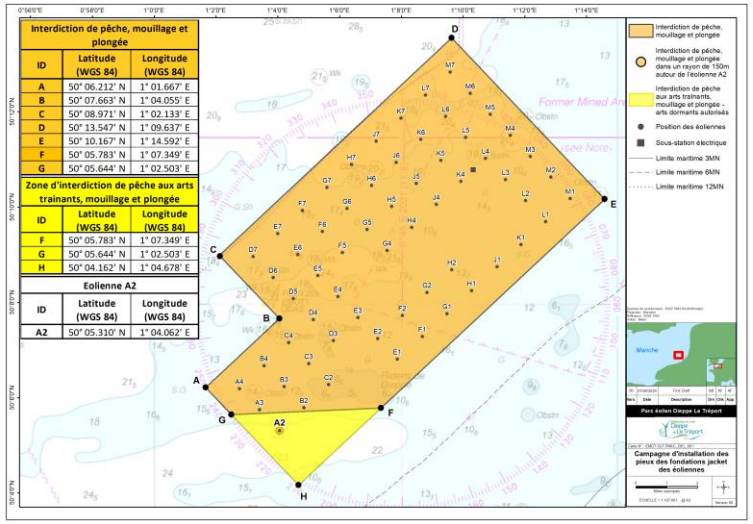

Interdiction de pêche, mouillage et plongée

ID	Latitude (WGS 84)	Longitude (WGS 84)
A	50° 06.212' N	1° 01.667' E
B	50° 07.663' N	1° 04.055' E
C	50° 08.971' N	1° 02.133' E
D	50° 13.547' N	1° 09.637' E
E	50° 10.167' N	1° 14.592' E
F	50° 05.783' N	1° 07.349' E
G	50° 05.644' N	1° 02.503' E

Zone d'interdiction de pêche aux arts trainants, mouillage et plongée

ID	Latitude (WGS 84)	Longitude (WGS 84)
F	50° 05.783' N	1° 07.349' E
G	50° 05.644' N	1° 02.503' E
H	50° 04.162' N	1° 04.678' E

Eolienne A2

ID	Latitude (WGS 84)	Longitude (WGS 84)
A2	50° 05.310' N	1° 04.062' E

NAVIRE DE CONSTRUCTION

Gulliver
MMSI : **253213000**
L x l : 108 m x 49 m

Troms Capella
MMSI: 235102712
L x l : 88 m x 19 m

NAVIRES DE GARDE

LE GOURY
MMSI : 228467700
L x l : 30m x 8m

TSM ALIZE
MMSI : 228027700
Lxl : 45m x 13m

Avis aux usagers mis à jour et couches cartographiques électroniques disponibles sur le site internet du projet :
https://dieppe-le-treport.eoliennes-mer.fr/le-projet/usagers-mer/

Navires de garde: TSM ALIZE et GOURY
VHF 16/77

CRPMEM : Hugo LEBLEU
07 57 02 14 07
EMDT : Thibault AMPS
06 49 87 06 59